



## **Note relative au décret n° 2012-310 du 6 mars 2012 relatif à l'aide versée aux organismes d'accueil de jeunes en service civique pour l'organisation de la formation civique et citoyenne**

---

### **→ Rappel sur l'organisation de la formation civique et citoyenne**

Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne.

Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement deux volets :

- un volet « théorique » comprenant un ou plusieurs modules conçus et organisés par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté ;
- un volet « pratique » sous la forme d'une formation au premiers secours de niveau 1 (PSC1).

Le ou les thème(s) abordé(s) lors du volet théorique de la formation doi(ven)t être choisi(s) par l'organisme agréé parmi les thèmes listés dans le référentiel défini par l'Agence du Service Civique (joint en annexe de cette note). L'organisme agréé a la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour l'organisation de ces modules, ou de les mutualiser avec d'autres organismes agréés, en lien avec les référents Service Civique au sein des services déconcentrés de l'Etat le cas échéant.

L'organisation de la formation PSC1 a été confiée par l'Agence du Service Civique à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) et à la Croix Rouge Française dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Tous les organismes accueillant des volontaires en engagement de Service Civique ont l'obligation d'inscrire leurs volontaires à une formation organisée par la FNSPF ou par la Croix Rouge Française. La formation est prise en charge financièrement directement par l'Agence du Service Civique dans le cadre du marché passé avec la FNSPF et la Croix Rouge.

Seule exception, les organismes agréés au titre du Service Civique eux-mêmes titulaires d'agrément leur permettant de dispenser la formation PSC1 peuvent organiser des sessions de formation pour leurs propres volontaires. Les organismes souhaitant délivrer eux-mêmes le PSC1 à l'ensemble de leurs volontaires doivent en faire la demande à l'Agence du Service Civique en fournissant les références de l'agrément les autorisant à dispenser cette formation.

Le contenu et la réalisation de la formation civique et citoyenne peuvent à tout moment être contrôlés par l'Agence du Service Civique et ses référents en région. Ces contrôles peuvent être effectués au cours de la réalisation de la formation ou a posteriori.

### → **Montant et versement de l'aide servie aux organismes agréés pour l'organisation de la formation civique et citoyenne**

En application du décret du 6 mars 2012, une aide est versée au titre de la formation civique et citoyenne à tous les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique, qu'ils soient organismes à but non lucratif ou personnes morales de droit public.

L'aide est d'un montant de 150 euros par volontaire pour les organismes souhaitant former eux-mêmes leurs volontaires au PSC1, et de 100 euros dans les autres cas.

Elle est versée directement et automatiquement par l'Agence de Services et de Paiement aux organismes agréés après deux mois de réalisation effective de la mission. Si le contrat a été rompu au cours des deux premiers mois de mission, l'aide n'est donc pas versée. Pour autant, cela ne signifie pas que les modules de formation civique et citoyenne doivent avoir lieu au cours de ces deux premiers mois, les modules de formation civique et citoyenne peuvent avoir lieu tout au long de la mission.

### → **Mise en œuvre de l'aide**

L'aide est due pour tous les nouveaux contrats signés à compter du 8 mars 2012 ainsi que pour tous les contrats en cours à cette date.

### → **Attestation de la réalisation de la formation**

Depuis mai 2013, l'ASP a mis en place dans l'outil de gestion en ligne ELISA un module d'attestation de réalisation de formation civique et citoyenne.

**En rythme de croisière**, les organismes d'accueil de volontaires ont désormais l'obligation d'attester dans ELISA **au plus tard deux mois après l'échéance de chaque contrat** qu'une formation civique et citoyenne a effectivement été délivrée. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur, aucun justificatif ne doit être fourni au stade de la déclaration sur ELISA.

Cependant, en cas de contrôle par les services de l'Etat, **les organismes doivent être en mesure de justifier l'utilisation de ces 100 euros.**

## **Annexe : référentiel des thèmes de la formation civique et citoyenne**

---

L'organisation, la programmation et le déroulement des journées consacrées à la formation civique et citoyenne des volontaires du Service Civique doivent s'appuyer sur le référentiel des thèmes retenus pour cette formation.

Le choix de ces thèmes prend en compte les programmes d'éducation civique délivrés au cours de la scolarité ainsi que le contenu d'autres actions concourant à la formation citoyenne telle que la journée « défense et citoyenneté » (ancienne journée d'appel et de préparation à la défense) ou encore les journées d'intégration pour les nouveaux arrivants. La formation dispensée dans le cadre du Service Civique ne doit pas reprendre ce qui a déjà été abordé, notamment au cours de la scolarité obligatoire, mais viser à élargir les centres d'intérêt et les réflexions sur des grands thèmes, en leur donnant du sens, en les concrétisant et en suscitant questions et débats.

Ce référentiel des thèmes se décompose en trois grands groupes.

Le premier groupe fait référence aux valeurs qui fondent notre République, déclinées au travers de celles de la devise nationale, liberté, égalité, fraternité, auxquelles a été ajoutée la laïcité, principe fondamental de notre République dont l'approche est originale et propre à notre pays.

Le deuxième groupe ressort de l'organisation de la Cité, au sens philosophique et politique du terme ; il se décompose en deux séries de thèmes, ceux traitant du fonctionnement et de la vie en société puis ceux qui abordent les grandes questions de société, notamment celles qui reflètent les évolutions actuelles.

La dimension extranationale de chacun des thèmes devra être autant que possible abordée : approche dans les autres pays, particularités françaises...  
Toutefois un troisième groupe comporte quelques thèmes propres à cet aspect international.

La liste des thèmes est présentée ci-dessous selon cette répartition en trois groupes ; chaque thème est décliné en « sous thèmes » qui pourront être abordés selon l'orientation de la journée de formation et les choix des responsables de cette journée.

Ce référentiel des thèmes pour la formation civique et citoyenne est naturellement appelé à évoluer en fonction du retour d'expérience des organismes délivrant cette formation, des souhaits des volontaires et des évolutions de l'actualité.

# **LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

## **LA LIBERTÉ**

### **La liberté**

Fondements de la liberté. Retour sur l'histoire. Les enjeux. Les limites. Comparaisons internationales.

### **Les droits et les devoirs du citoyen**

Les droits et devoirs du citoyen. Le rapport à la loi. Les droits fondamentaux. L'équilibre entre droits et devoirs. La défense des droits et ses limites. La responsabilité individuelle. La discipline.

### **La justice**

Les grands principes de la justice. Les différentes juridictions. Les garanties du justiciable. Les sanctions. La prison. La question de la peine de mort.

### **Les droits de l'homme**

Repères historiques. Rôle de la France. Universalité de leurs valeurs et défense des droits de l'homme à travers le monde. La dynamique des droits de l'homme : droits de la femme, droits de l'enfant, les droits de l'homme et l'environnement.

### **Les libertés individuelles et collectives**

Les libertés de pensée, d'opinion, d'expression, de religion, de travail, de circulation, de réunion et d'association, de choix sexuels.

### **L'engagement**

La signification et la portée de l'engagement. Les différentes formes d'engagement. Les motivations de l'engagement. Evolution de l'engagement au travers du temps. L'engagement aujourd'hui.

## **L'ÉGALITÉ**

### **L'égalité des droits**

L'accès aux droits fondamentaux. L'égalité devant la loi. L'égalité devant l'accès à l'éducation, aux services publics, à la santé et aux soins, au travail et à l'emploi.

### **L'égalité des chances**

Définition de l'égalité des chances, ses enjeux. L'équité. La question de la discrimination positive. Approche de cette question dans d'autres pays (Etats-Unis par exemple).

### **L'égalité hommes-femmes**

Retour sur l'histoire, notamment en France. La féminisation. La parité. La place de la femme dans d'autres pays et sociétés.

### **L'exclusion sociale**

Etat des lieux. Les actions possibles.

### **Les discriminations**

Le racisme. La HALDE

## **LA FRATERNITÉ**

### **Les solidarités**

Les différentes formes de solidarités. La solidarité collective. La solidarité intergénérationnelle. Les actions de solidarité. L'engagement. L'engagement associatif. La solidarité internationale.

### **Vivre ensemble**

La connaissance des autres. Le respect de la différence. La xénophobie. Le handicap. La pauvreté. La question des minorités.

### **La gestion des conflits**

La médiation et la négociation. Le médiateur de la République. Les conflits sur les lieux de travail.

### **La lutte contre la violence**

Origine et sources de la violence dans notre société. Les remèdes.

### **Le lien intergénérationnel**

Le vieillissement de la population. Les conséquences au plan social. Les actions pour le lien entre générations.

### **L'engagement**

Mêmes approches que pour la liberté en mettant l'accent sur le rôle et l'apport de l'engagement pour la fraternité et la solidarité.

## **LA LAÏCITÉ**

### **La signification de la laïcité**

La définition de la laïcité en France. Retour sur l'histoire. Les principes. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Distinction entre laïcité et neutralité. L'approche ou la notion de laïcité dans d'autres pays, notamment en Europe.

### **La place des religions. L'intégrisme religieux**

Place et rôle des religions. Les grandes religions. Etat et religions. Définition de l'intégrisme. Les risques. Les réponses à l'intégrisme. Les sectes.

### **Le communautarisme**

Définition du communautarisme. Les risques. Les alternatives. L'approche de cette question dans les pays voisins (par exemple en Grande Bretagne ou en Allemagne).

# **L'ORGANISATION DE LA CITÉ**

## **LE FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ. LA VIE EN SOCIÉTÉ**

### **La démocratie**

Fondements historiques de la démocratie. Les grands principes. Les droits politiques. L'expression du peuple, les différents types de suffrages. La séparation des pouvoirs. Pouvoirs et contre-pouvoirs. La démocratie à travers le monde.

### **Le rôle du politique**

Les responsabilités du politique. Le dialogue avec les électeurs. L'éthique. Les conflits d'intérêts.

### **Les grandes lois**

Présentation de grandes lois (sur des exemples concrets : loi sur les associations, sur la peine de mort, sur l'avortement...) : l'élaboration de la loi, les enjeux, les débats, la mise en œuvre. Le respect de la loi.

### **Les relations sur les lieux de travail**

Les syndicats. Le dialogue social. Le droit de grève. Les limites. La gestion des conflits.

### **L'accès à l'emploi**

L'insertion professionnelle. L'emploi des jeunes. L'emploi des seniors.

### **La société civile. La vie associative**

Le dialogue civil. Le monde associatif. Les principes régissant les associations. Le rôle des associations. Les relations avec les pouvoirs publics. Les réseaux sociaux.

### **L'aménagement du territoire**

La ville, les grandes banlieues, l'espace rural. Les inégalités territoriales.

### **La mixité sociale**

Les enjeux. La mise en pratique.

### **La défense de la Nation**

L'esprit de défense. Repères historiques. Les enjeux. L'organisation. La conscription. L'armée professionnalisée.

### **La sécurité civile**

Les enjeux. L'organisation. L'engagement citoyen dans la protection civile.

## **LES GRANDES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ**

### **Le développement durable**

Le développement durable sous les trois aspects : social, économique, écologique. Les enjeux écologiques.

### **La santé**

Les grandes questions actuelles. L'accès de tous aux soins. La prévention. Les actions de sensibilisation.

**Les médias**

Le rôle des médias. La liberté de la presse. La protection de la vie privée.

**Sciences et évolutions technologiques**

Les sciences et le progrès. L'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables . Les nanotechnologies. La bioéthique.

**La société de consommation.**

Repères historiques. Le rapport à l'argent. Les rémunérations.

## **OUVERTURE SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES**

### **L'Europe**

Repères historiques. L'Europe aujourd'hui. La citoyenneté européenne.

### **La mondialisation**

Définition de la mondialisation. Conséquences. S'adapter à la mondialisation. La France et la mondialisation.

### **Les grandes organisations internationales**

L'ONU et les organismes associés (UNESCO, FAO, UNICEF, la Cour internationale de justice...). Le FMI.

### **Les organisations non-gouvernementales**

Définition des ONG. Les grandes ONG. Leur rôle.

### **Les intérêts de la France dans le monde**

La défense des intérêts français. La défense des droits de l'homme et de la démocratie.

La coopération civile et militaire.

### **La francophonie**

La place de la langue française dans le monde. Les enjeux culturels et économiques. La défense du français.

### **La coopération et la solidarité internationale**

Coopération : principes et objectifs. Réciprocité. Les relations nord-sud.

### **Les crises internationales**

Différents types de crises (politiques, militaires, sanitaires...). Exemples de grandes crises internationales. Risques. Prévention. Traitement des crises.